

Une première en France : une antenne-relais de téléphonie installée sur une éolienne

18 12 2008

I CRÉTY I

Ca y est enfin ! Avec plusieurs mois de retard, l'antenne-relais de téléphonie mobile à Créquy est opérationnelle. La fin d'une «zone blanche» pour près de 900 personnes résidant à Créquy et dans les environs.

« Vous êtes parti d'un retard pour aboutir à une innovation ! » C'est en ces mots que Frédéric Clowez, chargé de mission « nouvelles technologies » auprès du préfet de région, décrivait l'action de la communauté de commune de Fruges dans le cadre de l'implantation de l'antenne-relais de téléphonie mobile. Et pour cause, les six antennes de téléphonie (deux pour chaque opérateur : SFR, Bouygues Télécom et Orange) ont été installées sur une éolienne. Ce qui constitue une première en France. Ce qui a pu causer également quelques retards à l'allumage.

« Le relais fait 2 mètres sur 50 centimètres, (Ndlr de Next-up : exactement 2,70m l'antenne relais) il a quand même une grosse prise au vent, explique René Szwarcberg, de Bouygues Télécom. Se posait un problème de stabilité du support. » Outre ce défi technique, le délai s'explique aussi par la coopération avec l'entreprise allemande Enercom et la société de maintenance. « Toutes les études étaient envoyées en Allemagne, parce que le constructeur est Allemand, la maintenance aussi. Il fallait parfois traduire en anglais puis en allemand, pareil dans l'autre sens. » Le relais couvre Créquy, Rucfort, Val-du-Frêne, Les-Maisonnettes et améliore le réseau à Préhédre, Bellevue, Sains-lès-Fressin. Depuis quelques jours, les habitants de Créquy et des environs constatent en tout cas les bienfaits de cette installation.

(Ndlr de Next-up, les habitants de Créquy et des environs devront surtout surveiller le registre des décès de cette première année afin de le

comparer à celui de l'année précédente et peut être qu'ils constateront "les bienfaits de cette installation!" Si cela déplaît à certains nous en sommes fort aise, notamment au bailleur à qui nous conseillons de faire regarder de près par un Conseil les clauses de son assurance obligatoire RC concernant les ...CEM).



Six antennes - 2 par opérateur - ont été installées, à cinq mètres en dessous du bas des pales.

Positionné à cinq mètres sous les pales

« On m'en parle tous les jours, se félicite Germain Dollé, maire de Créquy. C'était prévu pour novembre, décembre 2007 au départ alors les gens s'impatientaient, me demandaient des comptes. On avait pas mal d'artisans, de professionnels dans le secteur qui souffraient de cette situation. » C'est par exemple le cas de François Moronval, dont l'entreprise s'occupe de négoce de matériaux et emploie plus de trente personnes. « Je suis soulagé de cette installation qu'on attendait. On ne pouvait jamais joindre les chefs d'équipe !

C'est un grand bonheur d'être venu à bout de ce problème. »

Mais est-ce qu'éoliennes et téléphonie mobile feront bon ménage ? La diffusion des ondes ne sera-t-elle pas gênée par les pales ? Aucune étude n'a été menée, mais pour René Szwarcberg, le problème n'a pas lieu de se poser. « Entre le bas des pales et l'antenne, il y a cinq mètres. On est toujours plus bas que les pâles. Il n'y a pas d'interférences possibles. » Pour autant, tous les problèmes du secteur ne sont pas réglés. Si la

mise en service en janvier d'une antenne à Hesmond pourrait améliorer le réseau à Le Biers, Rimboval, par exemple, du fait de sa proximité avec un important secteur boisé « absorbeur d'ondes » continuera à souffrir de portables qui ne passent pas. (Ndlr de Next-up: flore «absorbeurs d'irradiations artificielles micro-ondes ») Toutefois, pour Jean-Jacques Hilmoine, président de la communauté de communes, cette innovation, qui coûte au total 140 000 E, est une preuve supplémentaire de l'utilité de la structure intercommunale « qui permet de faire ce que chaque commune ne peut faire individuellement ». Et qui pourra maintenant se tourner vers d'autres dossiers, comme l'installation de l'ADSL ou la construction courant 2009 d'une maison de santé. (Ndlr de Next-up organisation : Sans commentaire !!!)

JORY IDKOWIAK



TGI de NANTERRE
JUGEMENT

Tribunal de Grande Instance de Nanterre : Riverains antennes relais contre Bouygues Telecom.

[Extrait Jugement rendu le 18 septembre 2008 \(PDF page 4\):](#)

"Motif de la décision : Sur le risque sanitaire.

Or exposer son voisin contre son gré, à un risque certain, et non pas hypothétique comme prétendu en défense, constitue en soit un trouble de voisinage. Son caractère anormal tient au fait qu'il porte sur la santé humaine.

La concrétisation de ce risque par des troubles de santé avérés constituerait un trouble distinct, susceptible de recevoir d'autres qualifications en fonction de la gravité des troubles,..."

Aller à l'essentiel

**c'est aider Next-up organisation dans son combat,
c'est faire adopter le standard BioInitiative**

maximum 0,6V/m pour l'irradiation des humains, pourquoi ? (cliquer)

